

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD54

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 9

Au premier alinéa, substituer à la référence :

« 3 »,

la référence :

« L. 5442-2 ».

et à la référence :

« 8 »,

la référence :

« L. 5442-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.